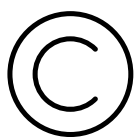


LES ARTISTES ET LE DROIT DE SUITE

LE DROIT D'AUTEUR
POUR LES ARTISTES
EN ARTS VISUELS



PRÉSENTÉ PAR
CARFAC ET LE RAAV

CONTACTS :

APRIL BRITSKI

Directrice générale de CARFAC National
director@carfac.ca

CAMILLE CAZIN

Directrice générale du RAAV
camille.cazin@raav.org

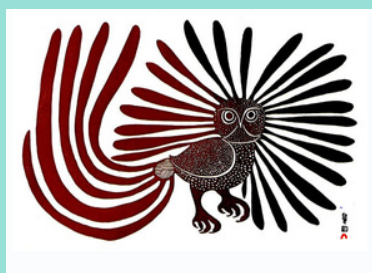
Conformément à la lettre de mandat du premier ministre aux ministres Rodriguez et Champagne, nous demandons au gouvernement du Canada de modifier la Loi sur le droit d'auteur pour y inclure le droit de suite.

Contexte :

Contrairement aux artistes d'autres pays, les artistes en arts visuels au Canada ne reçoivent aucune redevance lors des ventes secondaires de leurs œuvres. Le droit de suite, tel que promis par le gouvernement, donnerait aux artistes en arts visuels le droit de recevoir des redevances à chaque vente secondaire d'une de leurs œuvres.

Le droit de suite est important puisque la valeur d'une œuvre d'art augmente généralement avec le temps . Actuellement, les artistes ne reçoivent pas les fruits de cette augmentation.

CARFAC et le RAAV proposent que les artistes perçoivent 5% du produit des ventes secondaires de leurs œuvres de plus de 1000 \$.



The Enchanted Owl

Kenojuak Ashevak

Prix de vente initial : **24 \$**

Revendue en novembre 2018

Prix : **185 500 \$**

5 % = 9 275 \$



Le droit de suite est une redevance; non une taxe.

Le droit de suite ne sera ni perçu ni versé par le gouvernement. De plus, ce dernier ne sera pas impliqué dans la collecte, la distribution ou la surveillance des redevances. Afin de simplifier le processus administratif, une société de gestion collective des droits d'auteur supervisera le paiement des redevances.

Impacts de la COVID-19 sur les artistes en arts visuels

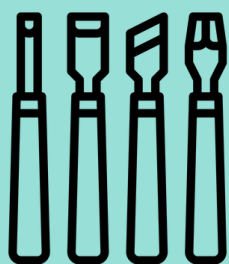
Lorsqu'est survenue la pandémie de COVID-19, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes et de nombreux événements culturels ont été annulés.

En 2021, l'ensemble de la population active est revenue à la situation d'avant la pandémie. Cela n'a pas été le cas pour les artistes en arts visuels **qui gagnaient à peine la moitié du salaire moyen d'un travailleur canadien avant 2020.**

Si le gouvernement canadien tenait sa promesse en modifiant la Loi sur le droit d'auteur pour y inclure le droit de suite, il offrirait une solution pérenne aux artistes en arts visuels. La modification de cette loi permettrait aux artistes de se remettre de la pandémie et contribuerait aux développements d'une main-d'œuvre culturelle durable et résiliente.



66 % des artistes en arts visuels sont des travailleurs autonomes et très peu d'entre eux peuvent gagner leur vie avec une seule source de revenus.



Le secteur d'activité comprenant les arts et l'artisanat en provenance du Nunavut équivaut à 33,4 millions de dollars du PIB du territoire. Ce secteur crée l'équivalent de 1 068 emplois à temps plein.

Impacts sur les artistes autochtones

L'art autochtone est très apprécié au Canada comme à l'étranger. Cependant, les marchés commerciaux secondaires ont profité largement des artistes Inuits, Métis et des Premières Nations. Les œuvres d'art de ces derniers ont souvent été achetées à bas prix pour être ensuite revendues à un coût beaucoup plus élevé.

La Loi sur le droit d'auteur peut contribuer à corriger ce déséquilibre par le biais de mécanismes comme le droit de suite. Ce dernier permettra aux artistes autochtones de recevoir une compensation équitable pour leurs œuvres.



Depuis 2010, plus de 13 millions de dollars australiens ont été versés à plus de 2600 artistes, dont plus de 65 % étaient d'origine autochtone.

Précédents internationaux

Le droit de suite existe dans plus de 90 pays, y compris : L'Australie, le Royaume-Uni, tous les membres de l'Union européenne, le Mexique, la Corée, l'Inde, etc.

En incluant le droit de suite dans sa législation, le Canada a l'opportunité de s'aligner avec ses partenaires internationaux.

L'Union européenne a demandé au Canada de mettre en œuvre le droit de suite au cours de la négociation de leur accord commercial. On présumait que cela s'effectuerait en 2012. La Nouvelle-Zélande a récemment adopté une loi sur le droit de suite à la suite de son accord de libre-échange avec le Royaume-Uni. Nous nous attendons à ce que le droit de suite soit un sujet de discussion durant les prochaines négociations de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada.

Soutien parlementaire

En 2018, le Comité permanent du patrimoine canadien et le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie ont mené des consultations sur la Loi sur le droit d'auteur et ont présenté des rapports sur leurs conclusions.

Le Comité du patrimoine canadien reconnaît que le droit de suite permettrait aux artistes de contribuer de manière optimale à la croissance et à la productivité économique du Canada.



Le Comité du patrimoine canadien recommande spécifiquement l'établissement du droit de suite pour les artistes au Canada.



EN CONCLUSION

IL EST MAINTENANT
TEMPS D'AGIR

Nous demandons que le gouvernement fédéral remplisse l'engagement présent dans la lettre de mandat du ministre Rodriguez et ministre Champagne, et modifie la Loi sur le droit d'auteur pour y inclure le droit de suite avant la fin de l'année 2023.

À PROPOS DE CARFAC ET DU RAAV

CARFAC ET le RAAV représentent 21 000 artistes en arts visuels au Canada.



CARFAC
NATIONAL

CANADIAN ARTISTS' REPRESENTATION / LE FRONT DES ARTISTES CANADIENS (CARFAC)

CARFAC est l'association nationale représentant les artistes professionnels en arts visuels et compte 4 000 membres. Nous croyons que les artistes, comme les professionnels dans d'autres domaines, devraient être rémunérés équitablement pour leur travail. Nous éduquons aussi la communauté des arts visuels sur les droits économiques et juridiques des artistes.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC (RAAV)

Avec plus de 1 600 membres, le RAAV est la seule association légalement mandatée pour représenter l'ensemble des artistes en arts visuels québécois. Sa principale mission est de travailler à l'amélioration des conditions de vie et des pratiques professionnelles des artistes en arts visuels au Québec.

